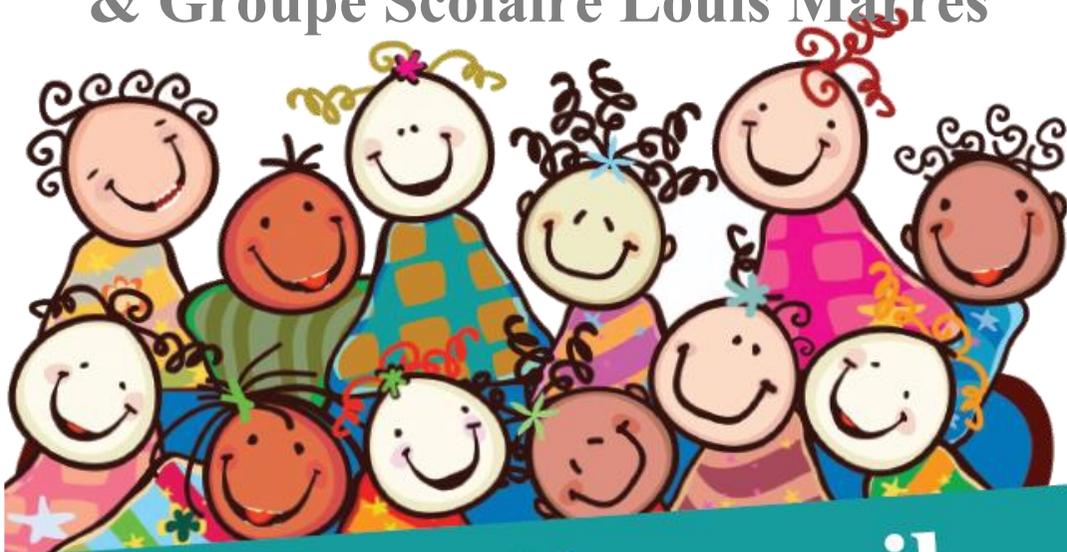


2018 / 2019

Service Enfance / Jeunesse

& Groupe Scolaire Louis Marres



Livret d'accueil



Mairie d'Aniane www.ville-aniane.com



Service Enfance/Jeunesse. Tél. 04 67 57 01 51 - Mail : resa jeunesse.aniane@gmail.com

Ecole maternelle. Tél. 04 67 57 79 40 - Mail : ce.0340156k@ac-montpellier.fr

Ecole élémentaire. Tél. 04 67 57 71 83 - Mail : ce.03401571@ac-montpellier.fr

Édito

La municipalité d'Aniane souhaite que ses concitoyens soient acteurs de leur vie locale. Chacun doit pouvoir participer à l'évolution et à l'épanouissement de sa place et de son bien-être.

Le PEDT, Projet Éducatif Du Territoire, texte réglementaire validé par les services de l'Éducation nationale, définit les objectifs des espaces et des temps éducatifs de l'enfant. Il permet de garantir une cohérence éducative, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte.

Le CCEJ, Comité Consultatif Enfance et Jeunesse, est l'espace de concertation et de construction des politiques éducatives de la ville. Il réunit les élus, les agents du service Enfance / Jeunesse, des enseignants, des parents d'élèves, des associations, des membres du réseau social ou médical, parfois des prestataires. Tous interviennent dans la sphère scolaire ou péri et extrascolaire de l'enfant. Cette réunion d'acteurs éducatifs, de par leurs points de vue différents, contribue à la construction collective et à une meilleure compréhension des exigences de chacun.

L'écoute et la communication doivent être des vecteurs du bien-être de votre enfant. Les équipes administratives et pédagogiques sont garantes d'un accueil bienveillant des enfants et de leur famille.

La municipalité œuvre pour que les espaces de vie des enfants soient en adéquation avec les objectifs fixés. Les journées portes ouvertes de cette année scolaire 2018/2019 seront l'occasion de découvrir le réaménagement de la Maison des loisirs.

Au plaisir de vous y rencontrer et d'échanger !

Vos élus

- Philippe Salasc, Maire d'Aniane
- Bastien Noël du Payrat, Adjoint au maire délégué à l'Éducation, à l'Environnement et au Développement durable
- Fabienne Servel, Adjointe au maire déléguée à l'Animation et à la Jeunesse
- Florence Gadet, Conseillère déléguée à la Vie scolaire
- Céline Serva, Conseillère déléguée à la Citoyenneté

Le **G**roupe **S**colaire Louis Marres

École Maternelle

Directrice : Mme Chevriaux

Tél : 04 67 57 79 40

Semaine à 4 jours d'école

(lundi, mardi, jeudi et
vendredi)

Matin 8 h 45 à 11 h 45

(ouverture des portes 8h35)

Après-midi 13 h 45 à 16 h 45

(ouverture des portes 13h35)

École Élémentaire

Directrice : Mme Delsol

Tél : 04 67 57 71 83

Semaine à 4,5 jours d'école

(lundi, mardi, mercredi matin,
jeudi et vendredi)

Matin 8 h 45 à 11 h 45

(ouverture des portes 8h35)

Après-midi 13 h 45 à 16 h

(ouverture des portes 13h35)

Les conseils d'école

Se tiennent chaque trimestre. En réunissant directeur d'école, enseignants, délégués de parents d'élèves, psychologue scolaire, enseignants du RASED, représentants de la mairie (élus et techniciens). Ils permettent de faire le lien entre l'école, les familles et les services de la mairie.



Les représentants des parents d'élèves

Sont élus au 1^{er} conseil d'école (autant de parents d'élèves que de classes). Ces derniers sont chargés de faire le lien entre le corps enseignant, la municipalité et les parents d'élèves. Ils peuvent être amenés à servir de médiateurs et, dans certains cas, à intervenir auprès de l'académie de Montpellier. Les délégués des parents d'élèves organisent également des actions ponctuelles comme le marché de Noël ou la fête des écoles.

Contact : L. Caumes (Tél. : 06 70 49 75 53) et C. Alquier (Tél. : 06 09 25 18 17)

L'accompagnement des élèves en difficulté :

- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)
Maîtresse E : G. Ottolini Maître G : P. Sarrut
- PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : T. Derveaux
Tél. : 04 67 57 89 89 Mail : thierry.derveaux@ac-montpellier.fr

Le transport scolaire

Inscription, circuit et horaires sont disponibles sur le site d'Hérault Transport.

www.herault-transport.fr



Assurances

Vous devez impérativement fournir une attestation d'assurance.

En effet, toute activité hors temps scolaire (sorties, visites, etc.) nécessite une assurance scolaire comprenant une garantie responsabilité civile pour les dommages causés par l'enfant, et une garantie accident corporel pour les dommages subis.

Vous avez la liberté de choisir votre assureur.

Le Service Enfance / Jeunesse

Ce service municipal gère les accueils de loisirs municipaux péri et extrascolaires.

L'A.L.P. : L'Accueil de Loisirs Péri-scolaire

Ouvert du lundi au vendredi

(Sauf le mercredi)

Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

- *Alp matin* de 7 h 30 à 8 h 35
- *Alp midi* de 11 h 45 à 13 h 45
- *Alp soir* de 16 h 45 à 18 h

Ouvert du lundi au vendredi

Pour les Élémentaires

Maison des loisirs, 51 bd Félix Giraud, accès parc Arnavielhe

- *Alp matin* de 7 h 30 à 8 h 35
- *Alp midi* de 11 h 45 à 13 h 45
- *Alp après-midi* de 16 h à 17 h
- *Alp soir* de 16 h 45 à 18 h
- *Alp du mercredi midi* à l'école maternelle de 11 h 45 à 12 h 30



L'A.L.S.H. : L'Accueil de Loisirs Extrascolaire

Ouvert les mercredis et les vacances scolaires

Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

- *Mercredi* de 7 h 30 à 18 h
- *Vacances scolaires* 7 h 45 à 18 h

Pour les Élémentaires

Maison des loisirs, 51 bd Félix Giraud, accès parc Arnavielhe

- *Mercredi* de 11 h 45 à 18 h
- *Vacances scolaires* 7 h 45 à 18 h

Ces temps d'accueil sont encadrés par une équipe pédagogique formée et expérimentée. Les activités diverses et variées qui y sont proposées s'appuient sur la politique éducative définie dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT), construit conjointement par la communauté éducative (enseignant, association, parents d'élèves, mairie) en Comité Consultatif Enfance Jeunesse.

⇒ **Plus d'infos sur le PEDT 2016 / 2019 et le comité consultatif sur le site de la mairie.**

restaurants scolaires

Le moment du déjeuner se doit d'être convivial et offrir un moment de détente. Il a pour objectif de permettre aux enfants de manger équilibré et de découvrir les goûts.

Les repas sont préparés par un traiteur spécialiste de la restauration collective « Délices Traiteur » (Gignac) dans le respect du cahier des charges qui intègre, outre les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), l'obligation de proposer des produits bio (au moins 20% par jour).

⇒ **Les menus sont visibles au service Enfance / Jeunesse et sur le site de la mairie.**

A noter : si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, merci de vous adresser à la directrice de son école pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Inscriptions, **R**éservations & **P**aiement

Contacts et horaires d'ouverture

Service Enfance / Jeunesse, Conciergerie, 50 bd Félix Giraud, Tél : 04 67 57 01 51

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h (fermeture le vendredi à 16 h)

Accueil et régie du service :

→ Stéphanie Alcazar et Agnès Guyot Mail : resajeunesse.aniane@gmail.com

Direction du service :

→ David Faroldi Mail : centredeloisirs.aniane@gmail.com

→ Elody Gauthier Mail : jeunesse.aniane@gmail.com

Le dossier unique d'inscription complet

Indispensable pour la prise en charge de l'enfant, il est disponible à l'accueil du service Enfance / Jeunesse et sur le site de la mairie.

A NOTER : à l'exception des parents, seules les personnes figurant sur le dossier pourront récupérer l'enfant.

Le Compte famille

Chaque famille possède un **compte famille** qu'elle crédite quand elle le souhaite (espèces, chèque, paiement en ligne sur le site de la mairie). Toutes les prestations d'accueil sont prélevées sur ce compte.

Pour accéder aux prestations d'accueil, LE COMPTE FAMILLE DOIT TOUJOURS RESTER CRÉDITEUR.

Réservations, tarifs & paiement

Les réservations sont obligatoires pour le restaurant scolaire de 11 h 45 à 13 h 45 et les Accueils de Loisirs (ALP de 16 h à 17 h et ALSH).

Le barème des tarifs des prestations d'accueil prend en compte la composition et les revenus des familles via le quotient familial.

Attention sans réservation, les tarifs des prestations d'accueil seront majorés de 50%.

Les réservations s'effectuent :

- ⇒ **Sur le site d'Aniane** : muni de votre code famille (indiqué sur votre relevé de compte famille). Vous avez la possibilité de payer en ligne.
- ⇒ **A l'accueil du service Enfance / Jeunesse** : en remplissant la fiche de réservation papier et en :
 - la retournant à l'accueil du service Enfance / Jeunesse
 - la déposant dans les boîtes aux lettres situées aux écoles.



Sécurité de nos enfants aux abords des écoles

Dans le cadre d'un projet global de sécurisation de l'avenue Louis MARRES, la municipalité a mis en place une nouvelle signalétique provisoire durant l'été. Son but : plus de place pour les piétons, plus de place pour les vélos... Plus de sécurité pour les enfants.

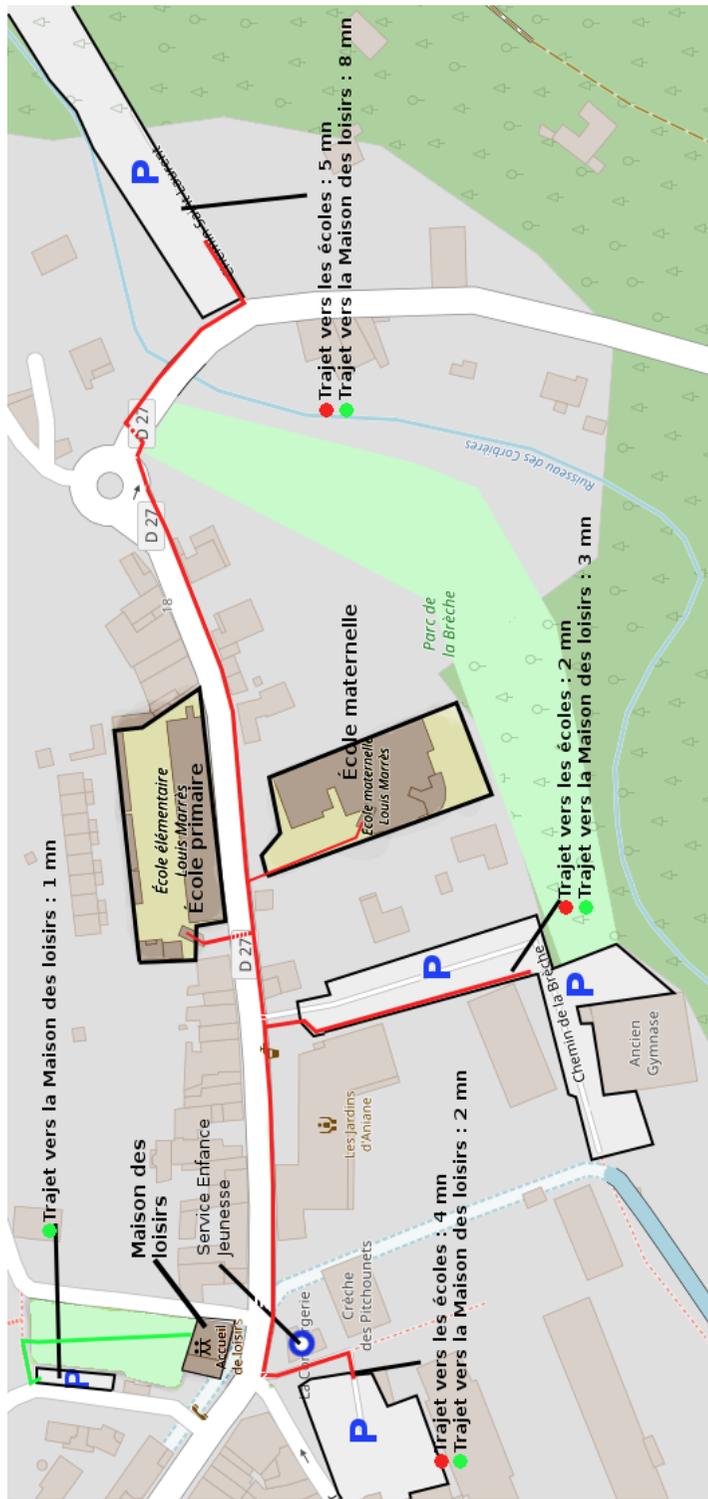
Et si vous en profitez pour venir à l'école à pied ou à vélo... de temps en temps ? une fois par semaine ? tous les jours ?

- ✚ C'est économique (un trajet à pied ou à vélo ne coûte rien),
- ✚ C'est agréable pour votre enfant (le chemin vers l'école est un moment important pour votre enfant. Le parcourir détendu, en votre compagnie lui offrira des moments précieux),
- ✚ C'est convivial (prendre quelques minutes pour aller à l'école à pied, c'est aussi rencontrer d'autres parents, et parler avec les adultes qui s'occupent tous les jours de vos enfants),
- ✚ C'est bon pour la santé (quelques minutes de vélo ou de marche tous les matins sont déjà bons pour la santé et ils évitent aux autres de respirer nos gaz d'échappement ...),
- ✚ C'est bon pour la planète (1/3 des trajets en voiture font moins d'1 km. Ce premier km avec un moteur froid consomme 80% de plus de carburant et multiplie par 4 les émissions de polluants).

Nous vous rappelons que 5 parkings sont à votre disposition à proximité des écoles. Voir plan ci-contre.

Chaque jour, il nous revient à tous de veiller à la sécurité de nos enfants, afin de prévenir tout accident.





Barème des prestations A.L.P.

Conditions de revenus	MATERNELLE		
	Accueil du Matin	Accueil du temps méridien	Accueil du Soir
	7h30 à 8h35	11h45 à 13h45	16h45 à 18h
Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	3.90€ (0.80€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.70€
Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	4.30€ (1.20€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.00€
Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	4.65€ (1.55€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.30€
MAJORATION		50%	

Conditions de revenus	ÉLÉMENTAIRE				
	Accueil du Matin	Accueil du Mercredi	Accueil du temps méridien	Accueil de l'après-midi & Soir	
	7h30 à 8h35	11h45 à 12h30	11h45 à 13h30	16h à 17h	17h à 18h
Quotient familial inférieur ou égal à 900€	0.55€	0.55€	3.90€ (0.80€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.55€	0.55€
Quotient familial compris entre 900 et 1200€.	0.80€	0.80€	4.30€ (1.20€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	0.80€	0.80€
Quotient familial supérieur à 1200€.	1.05€	1.05€	4.65€ (1.55€ + repas au restaurant scolaire 3.10€)	1.05€	1.05€
MAJORATION			50%	50%	

LE POLE ADOS

Maison des loisirs, Espace jeunes, 51 bd Félix Giraud, rez-de-chaussée

Destiné aux adolescents à partir de 11 ans

Ouvert le vendredi soir de 18h à 19h30 et pendant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, les ados ont la possibilité, au gré de leur envie, d'être accompagnés sur le montage d'un projet, d'être écoutés par les animateurs, de débattre entre eux, de participer à des activités thématiques ou d'être simplement avec leurs amis pour discuter, jouer à des jeux de société...

⇒ **Plus d'infos au service Enfance / Jeunesse**

Le CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Sur le principe de la participation citoyenne, tout enfant a la possibilité de proposer des idées et de construire des projets pour le bien-être de tous grâce au Conseil des Jeunes Citoyens (CJC)

- Des possibilités de s'exprimer à travers la boîte à idée
- Des opportunités de faire évoluer les comportements à travers les ateliers citoyens
- Des occasions pour construire ensemble lors des journées citoyennes
- ⇒ **Plus d'infos à l'école, au service Enfance / Jeunesse ou sur le site de la mairie**

LA BIBLIOTHÈQUE / LUDOTHÈQUE

Place Etienne Sanier Tél : 04 67 54 46 34 mail : bibliotheque-aniane@orange.fr

La bibliothèque/ludothèque est ouverte à tous depuis mi-avril dernier.

Elle est dorénavant en plein cœur du village pour mieux accueillir les lecteurs qui trouveront plus de 8000 documents à leur disposition.

Chaque génération y trouvera un livre ou un jeu de société selon son envie : albums pour les tout-petits, documentaires historiques ou animaliers, romans fantasy, BD...

Vous pouvez aussi partager vos "coups de cœur" autour d'un café, écouter un artiste, rencontrer un écrivain ou assister à la diffusion d'un film ou documentaire, profiter d'un spectacle... L'accès à la bibliothèque est gratuit jusqu'à 18 ans ! Et coûte 10 € à l'année pour les adultes.

⇒ **Plus d'infos sur le site de la mairie**

Accueil du public

- lundi de 15 h à 18 h
- mercredi de 15 h 30 à 18 h 30
- samedi de 10 h à 12 h

Les vacances scolaires et pont 2018/2019



Rentrée des élèves : lundi 3 septembre au matin



Vacances d'Automne : Du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin



Vacances de Noël : Du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin



Vacances d'Hiver : du vendredi 22 février après la classe au lundi 11 mars au matin



Vacances de Printemps : du vendredi 19 avril 2018 après la classe au lundi 6 mai 2018 au matin



Vacances d'Été : à partir du vendredi 6 juillet 2018 après la classe



Pont de l'Ascension : du mercredi 29 mai après la classe au lundi 3 juin au matin